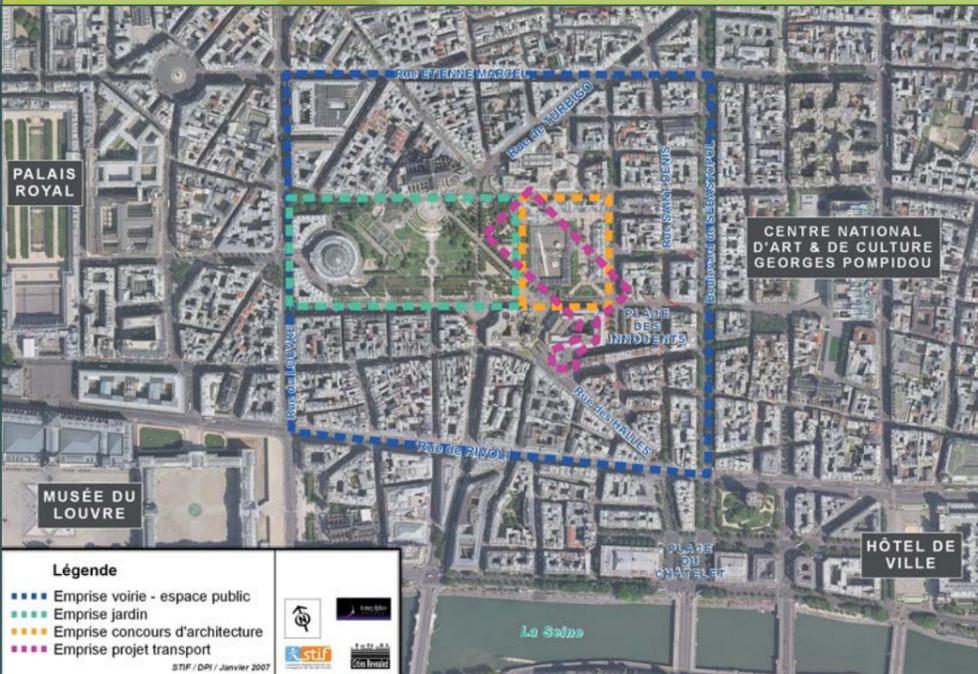


REAMENAGEMENT DU POLE RER CHATELET-LES HALLES

CONCERTATION PREALABLE

Un pôle de transport d'envergure régionale



Le projet de transport dans le projet urbain

Le projet urbain global de réaménagement du quartier des Halles comprend une opération améliorant le pôle souterrain de transport en commun : la création d'un nouvel accès au niveau de la place Marguerite de Navarre et la rénovation de la salle d'échanges RER.

La présente concertation porte sur ces deux aménagements.

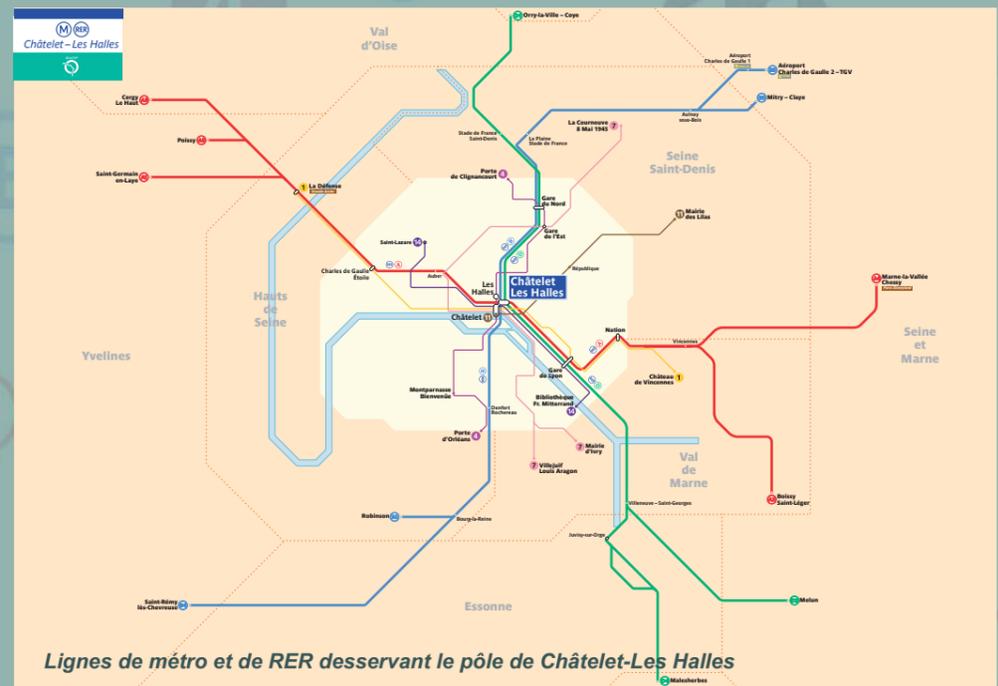
Cette opération transport pourrait être financée dans le cadre de l'amélioration du réseau francilien de transport en commun.

Le projet urbain

- 2003-2004** : Quatre équipes d'architectes-urbanistes ont proposé à la Ville de Paris leur vision du réaménagement du quartier des Halles.
- décembre 2004** : La Ville de Paris a retenu SEURA / David Mangin comme architecte-urbaniste coordinateur du projet de rénovation des Halles.
- depuis 2005** : Réalisation des études concernant le jardin, la voirie, l'amélioration des accès vers les espaces souterrains
Concours international d'architecture pour la rénovation du Forum lancé en janvier 2007
Un comité permanent de concertation a été mis en place avec les associations et riverains, en lien avec les partenaires du projet (STIF, Région Ile-de-France, Ville de Paris, RATP, Société Civile du Forum des Halles)

Du fait de la desserte offerte et de son implantation au cœur de Paris et de l'agglomération, le pôle de Châtelet-Les Halles assure le rôle de **principal échangeur du réseau de transport en commun à l'échelle de toute l'Ile-de-France.**

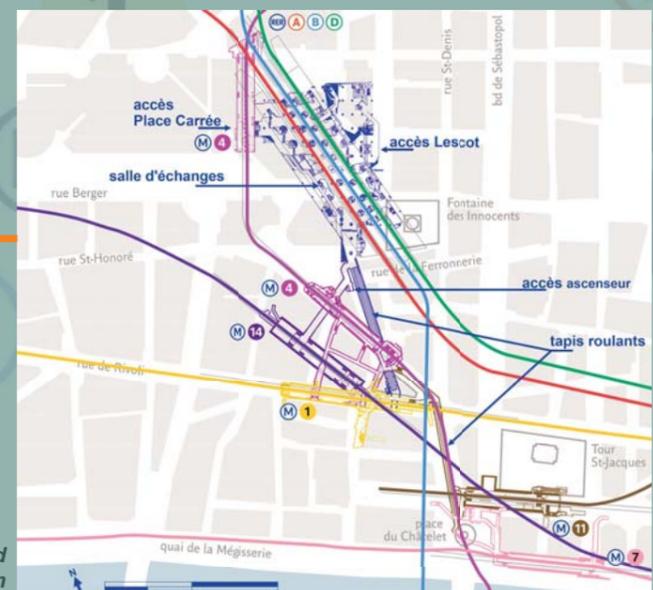
- 3 lignes de RER : RER A, RER B, RER D
- 5 lignes de métro : M 1, M 4, M 7, M 11, M 14
- 750 000 voyageurs / jour dans les espaces métro et RER
- 493 000 voyageurs / jour empruntant les RER A, B et D
- 800 m entre les quais des stations Les Halles (ligne 4) et Châtelet (ligne 7)



Lignes de métro et de RER desservant le pôle de Châtelet-Les Halles

Châtelet-Les Halles : de la Seine au Forum des Halles

La gare RER souterraine, noyau du dispositif, a été mise en service en 1977 dans le cadre de la construction des lignes A et B du RER.

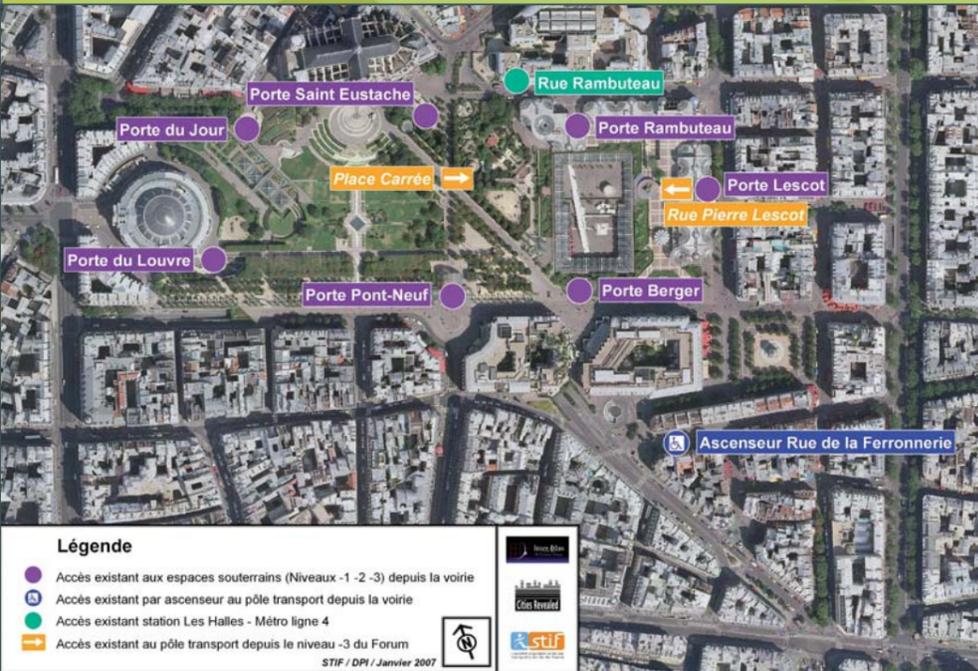


Le pôle d'échanges s'étend de la Seine au Forum

REAMENAGEMENT DU POLE RER CHATELET-LES HALLES

CONCERTATION PREALABLE

Diagnostic et objectifs



Légende

- Accès existant aux espaces souterrains (Niveaux -1 -2 -3) depuis la voirie
- Accès existant par ascenseur au pôle transport depuis la voirie
- Accès existant station Les Halles - Métro ligne 4
- Accès existant au pôle transport depuis le niveau -3 du Forum

STIF / DPI / Janvier 2007

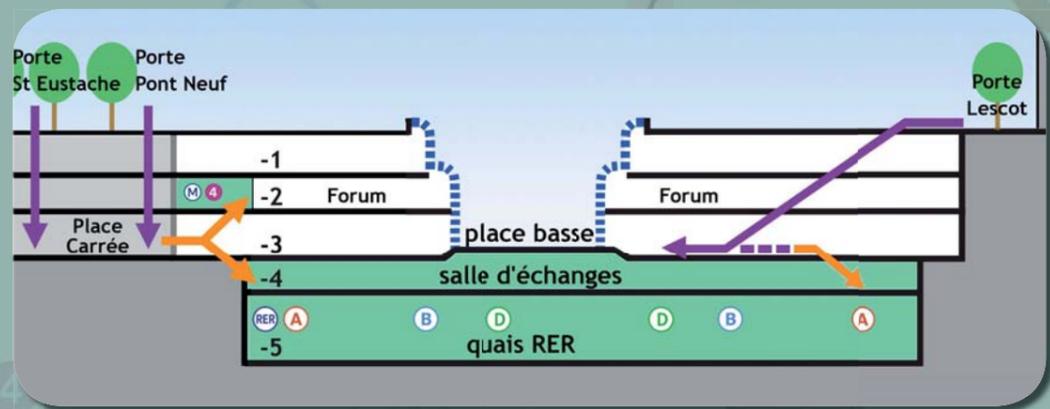
Un pôle hyper attractif mais enclavé

- Il n'y a actuellement aucun accès direct aux espaces RER depuis la surface, à l'exception de l'ascenseur situé rue de la Ferronnerie, permettant notamment l'accès au pôle aux personnes à mobilité réduite.
- Depuis le Forum, les accès au pôle de transport en commun se font au niveau -3 :
 - via la Porte Lescot
 - via la Place Carrée

Un pôle de transport au cœur du Forum

515 000 voyageurs / jour dans la gare RER répartis entre :

- 92 000 correspondants sur les quais des RER A et B
- 423 000 voyageurs transitant par la salle d'échanges :
 - Entrants - sortants : 16% via l'accès Lescot
7% via l'accès Place Carrée
5% via un autre accès du pôle
 - Correspondants RER (hors correspondance quai à quai) : 26%
 - Correspondants RER - Métro : 19% RER / M 4 Les Halles
27% RER / M 1 7 11 14 Châtelet

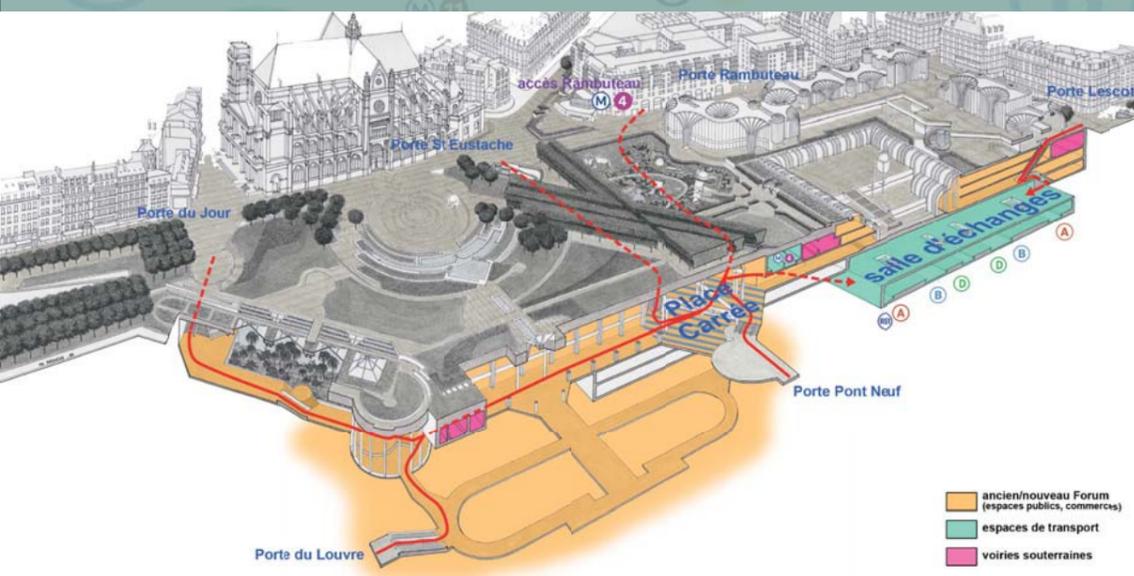


Les espaces de transport sont enclavés au sein des espaces souterrains du Forum accueillant commerces et équipements publics.

Au niveau de la salle d'échanges, quatre ascenseurs permettent d'accéder aux quais des lignes A, B et D du RER.

Des espaces voyageurs dégradés

- Flux de voyageurs considérables
- Saturation ponctuelle des accès à la salle d'échanges
- Faible lisibilité des accès RER depuis la surface et des cheminements
- Signalétique sur-abondante et ambiance générale peu satisfaisante



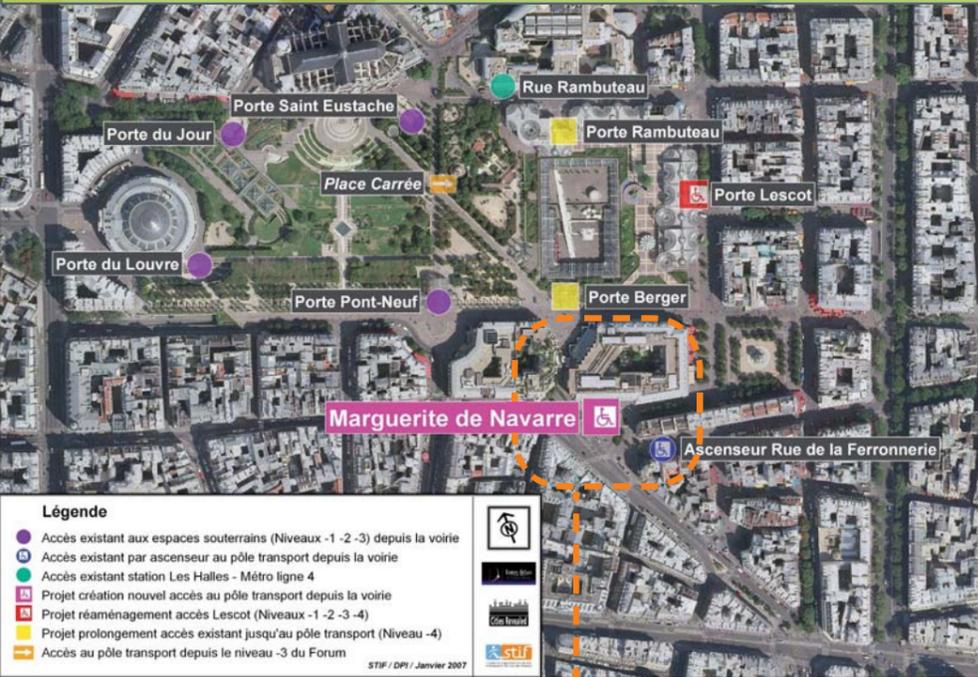
Les objectifs du réaménagement

- Contribuer au désenclavement du pôle d'échanges par la création d'un nouvel accès direct vers l'extérieur
- Améliorer les accès et les circulations au sein des espaces de transport pour les rendre plus lisibles et adaptés aux flux de voyageurs
- Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par la mise en place d'ascenseurs depuis la surface
- Améliorer la qualité de service et le confort des cheminements et des espaces en rénovant la salle d'échanges RER
- Améliorer le dispositif de sécurité incendie et d'évacuation du public

REAMENAGEMENT DU POLE RER CHATELET-LES HALLES

CONCERTATION PREALABLE

Création d'un nouvel accès au pôle Place Marguerite de Navarre

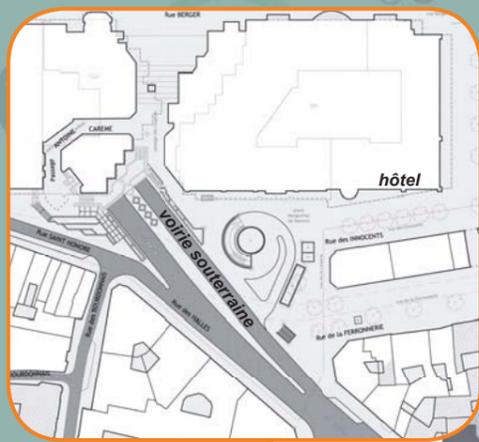


Les avantages

- Un **cheminement direct** depuis la surface vers les espaces de transport en commun
- Des **zones d'échanges plus fluides** entre métro et RER au niveau du tapis roulant
- La **création d'ascenseurs pour l'accès des personnes à mobilité réduite**
- Un **dispositif d'évacuation des espaces de transport amélioré** par le désenclavement de la salle d'échanges

Ce nouvel accès serait créé en utilisant la rampe d'accès aux parcs de stationnement Novotel et Berger. La reconfiguration des parkings existants serait réalisée dans le cadre du projet.

Un nouvel accès direct

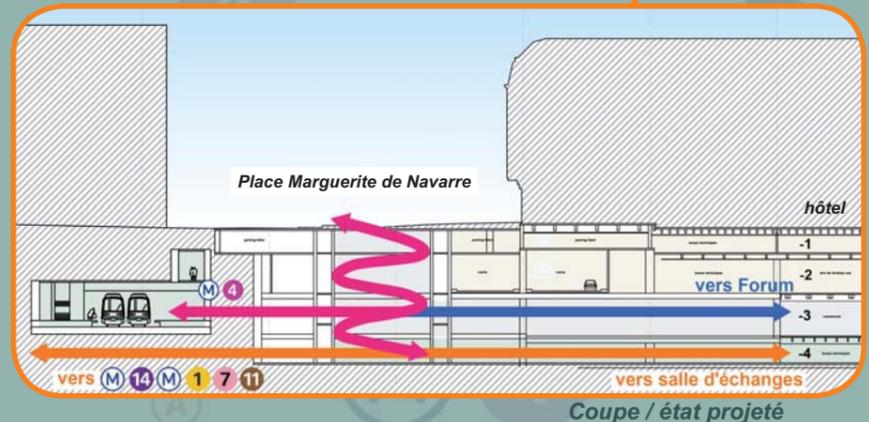
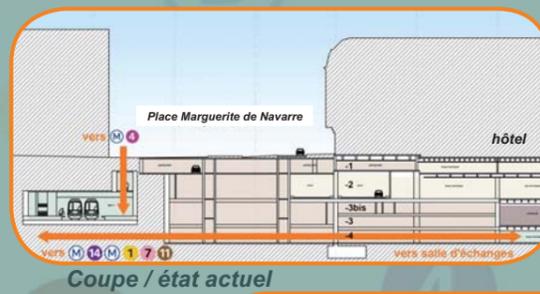


La Place Marguerite de Navarre / aujourd'hui



La Place Marguerite de Navarre / État projeté
Traitement de l'espace public en cours d'étude

Exemples



Au niveau -3,

- Accès à la station Châtelet (M 4)
- Possibilité de créer un accès vers le Forum

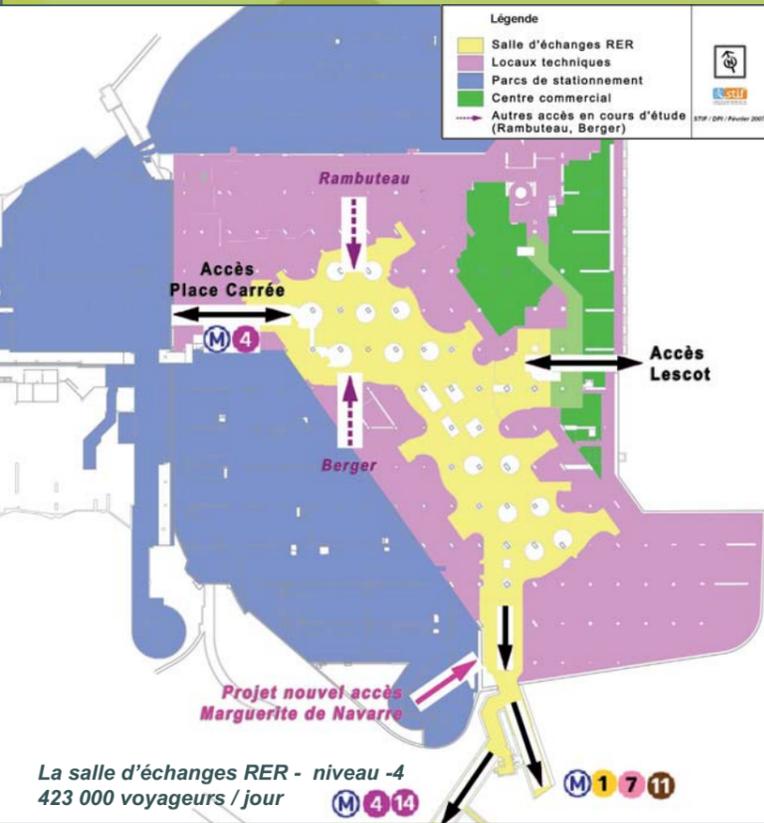
Au niveau -4,

- Nouvel accès direct, accessible par les personnes à mobilité réduite, à la salle d'échanges RER et à la station Châtelet (M 14)

REAMENAGEMENT DU POLE RER CHATELET-LES HALLES

CONCERTATION PREALABLE

Rénovation de la salle d'échanges



Un lieu symbole du pôle d'échanges

Aujourd'hui

- Un espace d'échanges d'un seul tenant au-dessus des quais permettant une gestion des flux efficace
- Des correspondances quai à quai pour les échanges majeurs entre RER A et B
- Une orientation permise uniquement par la signalétique

Mais

- Un vieillissement marqué des espaces lié à la sur-fréquentation
- Une saturation ponctuelle au niveau des interfaces RER / Métro
- Des espaces voyageurs peu lisibles
- Une signalétique foisonnante ne facilitant pas le repérage



La salle d'échanges RER aujourd'hui



Des espaces de qualité pour un réseau performant

Les orientations

- Reconcevoir le traitement architectural (ambiance lumineuse, matériaux, revêtements, ...)
- Repenser la signalétique
- Mieux identifier les accès
- Travailler à l'agrément des parcours, à l'animation des espaces
- Garantir un bon niveau de propreté
- Renforcer l'accueil et l'information des voyageurs

Exemples



Station Gare de Lyon



Egalement à l'étude

Dans le cadre du projet urbain de rénovation des Halles, d'autres améliorations des accès vers les espaces souterrains sont actuellement à l'étude.

- Prolongement d'accès existants jusqu'au niveau -4 (salle d'échanges RER) :
Porte Berger, Porte Rambuteau
- Accès existants au pôle de transport reconfigurés :
Porte Lescot, Place Carrée



REAMENAGEMENT DU POLE RER CHATELET-LES HALLES

CONCERTATION PREALABLE

La concertation et les acteurs

Réunion publique
d'information et de
présentation du projet

Mardi 6 mars 2007 à 19h

Salle Jean Dame
17 rue Léopold Bellan – 75002 Paris
M° Sentier, Etienne Marcel,
Châtelet-Les Halles

La concertation préalable actuellement en cours, telle que prévue par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a pour but d'**informer et de recueillir les remarques et suggestions** sur les objectifs de l'opération ainsi que sur son contenu.

En parallèle, la Ville de Paris poursuit la concertation sur le projet urbain d'ensemble et ses différentes composantes (jardin, voirie, rénovation du Forum). Cette concertation s'effectue dans le cadre de la **Charte de la concertation** élaborée avec les associations et les représentants des Conseils de quartier pour le projet de rénovation des Halles.

Une exposition et un registre sont à votre disposition pour vous **présenter le projet et recueillir vos avis**, remarques et suggestions dans les mairies des 1er, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements de Paris.

■ Mairie du 1er arrondissement de Paris

14 place du Louvre
Ouvert le samedi de 9h à 12h
M° Louvre-Rivoli, Pont-Neuf

■ Mairie du 2ème arrondissement de Paris

8 rue de la Banque
M° Bourse, Sentier

■ Mairie du 3ème arrondissement de Paris

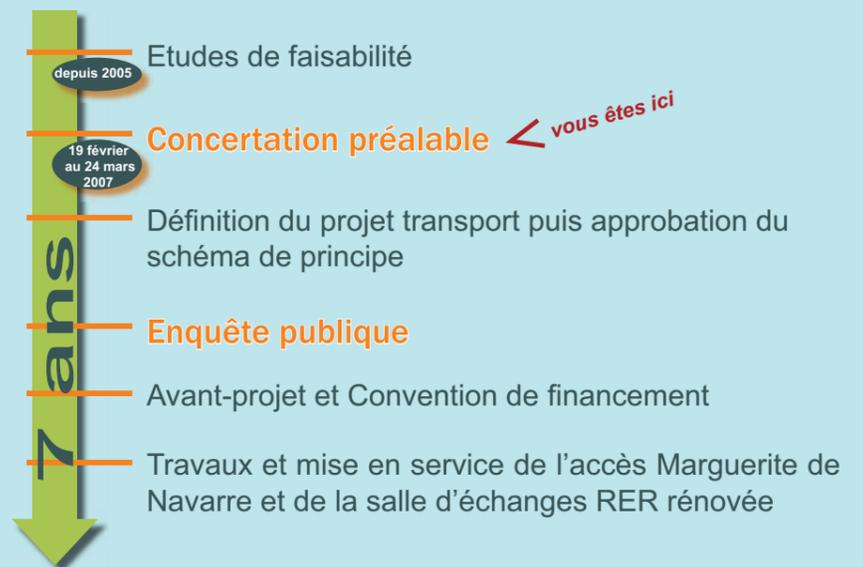
2 rue Eugène Spuller
M° Temple, Filles du Calvaire

■ Mairie du 4ème arrondissement de Paris

2 place Baudoyer
M° Hôtel de Ville, St-Paul

Les 4 mairies sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption, le jeudi jusqu'à 19h30

Les grandes étapes



Une exposition et une urne pour déposer votre avis sont installées dans la **salle d'échanges RER**, station Châtelet-Les Halles.

Vous pouvez également consulter l'exposition présentant le projet de réaménagement du pôle transport :

- à la Maison de la RATP (54 quai de la Râpée 75012 Paris - M° Gare de Lyon)
- sur la place Marguerite de Navarre (75001 Paris)

Envoyez votre avis à leshalles-transport@stif-idf.fr

Plus d'informations

www.stif.info / www.iledefrance.fr / www.paris.fr

www.ratp.fr / www.forumdeshalles.fr

Le financement

Le financement des études du projet transport est assuré conjointement par le STIF, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France (dans le cadre du contrat particulier Département de Paris / Région), la RATP et la Société Civile du Forum des Halles.

Les clés de répartition pour le financement des travaux seront déterminées lors d'une étape ultérieure.

Région Ile-de-France



La Région a fait des transports sa priorité. C'est pourquoi plus d'un milliard d'euros y seront investis en 2007. Outre le renforcement des liaisons de banlieue à banlieue, l'amélioration du confort et de l'accessibilité, comme dans le cas du pôle d'échanges régional des Halles, seront des objectifs majeurs.

Ville de Paris



La Ville de Paris pilote le projet de réaménagement du quartier des Halles, qui a pour objectifs de remédier au vieillissement précoce des constructions et des espaces publics, ainsi qu'aux nombreuses difficultés fonctionnelles du site.

Le réaménagement et la modernisation du pôle d'échanges de Châtelet-Les Halles, tant en terme d'usage que d'image, s'inscrit dans la politique de développement et d'amélioration des transports alternatifs à la voiture particulière mise en œuvre par la Ville de Paris depuis 2001, et doit concourir à la requalification du cœur de l'agglomération.

STIF



Le Syndicat des transports d'Ile-de-France est l'autorité organisatrice des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France. C'est un établissement public à caractère administratif, présidé par le Président du Conseil régional d'Ile-de-France. Une de ses missions principales est de définir et approuver les projets d'amélioration et de développement du réseau francilien de transports en commun.

RATP



La RATP exploite, au niveau du pôle d'échanges de Châtelet-Les Halles, les lignes RER A et B, toutes les lignes de métro, ainsi que l'ensemble des espaces publics de transport. Elle participe à la conduite et au financement de toutes les études sur le pôle d'échanges et fait valoir son expertise technique sur les propositions élaborées.

Société Civile du Forum des Halles



La Société Civile du Forum des Halles de Paris est propriétaire du Centre commercial et représentée par son gérant Espace Expansion. En synergie avec le pôle de transport en commun de Châtelet-Les Halles, le centre commercial s'implique dans le projet de renouvellement urbain du quartier des Halles.

